

COMMUNIQUÉ
Diffusion immédiate

La Ville de Richmond reçoit une note parfaite de la Commission municipale du Québec

(Richmond, le 8 avril 2022) – Le conseil municipal de Richmond est heureux du résultat du dernier audit de conformité mené par la Commission municipale du Québec concernant la transmission des rapports financiers des années 2016 à 2020.

En début d'année, la Commission municipale du Québec a mené un audit de conformité auprès de 1 088 municipalités de moins de 100 000 habitants concernant la transmission des rapports financiers des années 2016 à 2020. Il s'agit d'une procédure de contrôle permettant d'évaluer la performance des municipalités au profit des citoyens.

À l'issue de cet exercice, 36 % des municipalités auditées ne se sont pas conformées aux exigences légales ayant trait au délai de transmission des rapports financiers. Parmi elles, 9 % étaient non conformes pour chacune des années alors qu'un peu plus de 20 % ont accusé un retard de plus de 90 jours au délai imposé par la loi.

La Ville de Richmond fait donc partie des 64 % des municipalités auditées qui se sont conformées au délai et respecte ainsi l'encadrement légal pour chacune des années auditées par la Commission municipale du Québec.

Pour les membres du conseil municipal et le maire, Bertrand Ménard, il s'agit d'un résultat très positif. « L'administration municipale fait bien son travail en regard des exigences prévues par la loi quant au processus de transmission des rapports financiers. Pour le conseil municipal et moi-même, ce rapport d'audit confirme que l'équipe administrative œuvre avec efficacité et efficience pour le bien des citoyens. »

- 30 -

Source : Rémi-Mario Mayette
Directeur général et secrétaire-trésorier
819 826-3789, poste 225